



*Ecole Nationale de Musique  
et de Danse*

**Edgar NIBUL**

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE,  
DANSE ET THÉÂTRE  
DE GUYANE**

**Règlement des Etudes**



# SOMMAIRE

1. ORGANISATION DES ETUDES	Page 2
2. LE CURSUS DES ETUDES	Page 6
• MUSIQUE	Page 6
• DANSE	Page 18
• THEATRE	Page 26

# LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES

## Edgar Nibul

### (octobre 2011)

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

### Préambule

L'organisation pédagogique s'appuie sur les recommandations du schéma d'orientation pédagogique pour la musique, la danse et le théâtre de la DMDTS et aussi sur les orientations stratégiques définies par le projet d'établissement.

Elle est aussi le résultat de plusieurs années ponctuées d'expériences pédagogiques visant sans cesse à améliorer dans les contenus comme dans l'organisation des cours, un enseignement auquel n'était pas habitué le public. L'établissement arrivant à maturité, les mentalités ayant évolué depuis, les conditions paraissent propices pour atteindre de meilleurs équilibres dans les rapports enseignants/élèves.

Les études suivront une organisation par cycles : Premier cycle, Deuxième cycle et Troisième cycle diplômant, amateur ou continuée.

Un parcours éveil/initiation est mis en place pour les élèves à partir de 4 ans.

La préparation au DNOP pourra être possible, dès lors que l'équipe pédagogique sera plus étoffée en enseignants de catégorie A, et qu'un partenariat avec l'Université des Antilles et de la Guyane soit opérationnel pour la dispense en commun de certaines disciplines.

### Le recrutement et l'admission des élèves

Les conditions dans lesquelles sont intégrés les élèves sont inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement.

### Organisation des études

Les enseignements sont organisés en dix départements pédagogiques regroupant les différentes disciplines coordonnées et animées par un professeur-coordonateur :

## Les pratiques collectives

- Chorale
- Chorale enfants
- Ensembles mixtes
- Orchestre du Cycle 2
- Orchestre du cycle 1
- Ensemble de clarinettes
- Ensemble de trompettes
- Ensemble de trombone
- Ensemble à cordes
- Ateliers d'initiation rythmique
- Sections rythmiques
- Ensembles de musiques afro-caribéennes
- Ateliers de musiques populaires
- Ateliers d'improvisation
- Ateliers de pratiques musicales hors cursus et de pratiques amateurs
- Ateliers de percussions chants et danses traditionnelles
- Ateliers de théâtre

Départements	Disciplines enseignées
Département de formation et culture musicales	Formation et culture musicales
Département claviers	Piano
Département cordes pincées	Guitare
Département cordes frottées	Violon, violoncelle
Département vents	Flûte, clarinette, trompette, trombone
Département pratiques vocales	Chant, chorale

Départements	Disciplines enseignées
Département musiques populaires et traditionnelles, jazz et musiques amplifiées	-Improvisation -Piano-musiques populaires, jazz -Saxophone jazz -Guitare-musiques populaires, jazz -Guitare-jazz et musiques amplifiées -Basse électrique -Batterie, marimba et xylophone -Batterie-musiques populaires et jazz -Percussions afro caribéennes, brésiliennes et africaines -Percussions traditionnelles créoles -Harpe traditionnelle du Paraguay
Département de pratiques musicales hors cursus et pratiques amateurs	Ateliers
Département danse	- Danse classique - Danse modern jazz - Danse hip hop - Danse traditionnelle
Département théâtre et spectacles vivants	Ateliers

Un parcours de formation est proposé aux élèves apportant des réponses à la spécificité et à la diversité de leurs attentes dans les différents domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

### Suivi et évaluations

L'ensemble des enseignements fait l'objet d'évaluations régulières ayant pour but la vérification des acquis à chaque étape du parcours des élèves. Elles lui permettent de mieux appréhender et évaluer sa progression, et ne peut en aucun cas être considérée comme une sanction.

Les épreuves organisées permettent également de constituer le « dossier de l'élève ». A la fin de cycle (I, II et III), des épreuves spécifiques sont organisées, ayant pour but de valider les compétences acquises dans le cadre de chaque cursus. Ils sont organisés en unités de valeur.

L'obtention des épreuves de fin de cycle donnent accès au cycle supérieur, à l'exception du cycle spécialisé accessible sur examen d'entrée.

Les évaluations seront validées sous forme de mentions ( Félicitations, Très bien, Bien, Assez bien, Insuffisant).

## **Le Conseil pédagogique**

Constitué des enseignants de chaque département, du directeur et de son représentant, le Conseil pédagogique est l'outil qui assurera le suivi des élèves. Chaque trimestre, il est chargé d'examiner et de se prononcer sur la scolarité de chaque élève, cas par cas. Les périodes d'évaluations sont fixées au début d'année scolaire.

## **Le parc instrumental**

Des instruments sont mis à la disposition des élèves sous forme de location afin de leur en faciliter l'accès dans le cadre de leurs études. La liste des instruments est disponible au secrétariat scolaire. Les conditions de location sont régies dans le Règlement intérieur.

Les élèves inscrits en piano et batterie, devront posséder un instrument dans les deux mois suivant leur inscription. Dans le cas contraire, ils ne pourront pas poursuivre leur scolarité et devront se réorienter vers une autre discipline.

## LE CURSUS DES ÉTUDES

### • MUSIQUE

La durée de chaque cycle peut varier de plus ou moins 1 an.

Les évaluations inter-cycles et changements de cycles seront validées sous forme de mentions ( félicitations, Très bien, Bien, Assez bien, Insuffisant).

#### L'éveil musical et l'initiation

Le parcours d'éveil et d'initiation s'étale sur deux années. Il est ouvert aux enfants âgés respectivement de 05 à 06 ans. Les objectifs de ce parcours sont :

- privilégier l'éveil des aptitudes, de la curiosité, de l'intérêt ;
- donner l'envie d'explorer, d'expérimenter, d'apprendre... ;
- commencer à construire ses perceptions, acquérir un vocabulaire musical, parvenir au stade d'entendre à celui d'écouter ;
- favoriser la coordination, l'habileté du geste ;
- d'exercer la capacité d'attention ;
- faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre.

CURSUS			EVALUATIONS		
Disciplines	Niveau	Temps de cours/semaine	Nature	Contenu	Barème ou mention
EVEIL	1 <sup>ère</sup> année	1 heure	Contrôle continu	Assiduité Participation	
INITIATION	2 <sup>ème</sup> année	1 heure	Contrôle continu	Assiduité Participation Vérification des acquis	Félicitations Très bien

## **Classes à Horaires Aménagés (CHAM)**

Depuis la rentrée 2007, le Rectorat de la Guyane et l'École nationale de musique et de danse ont par convention ouvert conjointement deux classes à horaires aménagés. A ce jour, deux collèges ont pris le relais des écoles primaires. L'un dans la commune de Rémire-Montjoly avec la Classe de 5<sup>ème</sup> CHAM au Collège Rémire 2, et l'autre à Cayenne, la Classe de 6<sup>ème</sup> CHAM au Collège Zéphir. Les deux classes sont à dominante instrumentale.

### **Conditions d'accès**

La classe CHAM est accessible aux élèves habitant les communes où sont implantés les Collèges.

### **Admission des élèves**

Les candidats doivent se présenter aux tests d'admission, en présence des enseignants de l'ENMD.

Après délibération, la commission arrête la liste des élèves admis et propose également une liste complémentaire d'élèves. Cette liste est utilisée en cas de désistement des élèves admis.

### **Organisation et contenus**

#### **Contenu et organisation des enseignements**

Les élèves bénéficient d'une scolarité classique enrichie de 5 heures de formation musicale hebdomadaires intégrées dans le temps scolaire et réparties en trois disciplines :

- Formation et culture musicale
- Formation instrumental
- Pratique collective

Les élèves participent aux projets (concerts, spectacles ou autre projet ...) organisés par l'équipe pédagogique de l'ENMD .

Le temps de cours est de 5 heures hebdomadaires.

### **Évaluation**

Les critères et les procédures d'évaluation (modalités, fréquence. . .) des élèves sont élaborés par l'équipe pédagogique qui comprend les professeurs des collèges et ceux de l'ENMD.

Le passage dans le niveau supérieur est prononcé, à l'issue du bilan de fin d'année à partir des résultats scolaires et musicaux.

En fonction des résultats scolaires et musicaux, l'équipe pédagogique peut décider de la réorientation d'un élève en cours de scolarité vers une classe traditionnelle.



## Le cursus général

La durée de chaque cycle peut varier de plus ou moins 1 an.

### Les Cycles

Les élèves débutent ce cursus à l'âge de 6 ou 7 ans (à l'exception du théâtre) ou plus selon l'instrument. Il s'adresse aux élèves désirant acquérir une pratique instrumentale ou vocale, de la développer afin de lui permettre l'obtention d'une certaine autonomie et de s'orienter soit vers une pratique amateur soit une pratique professionnelle.

Le cursus est organisé en 3 cycles d'apprentissage :

- le Cycle I
- le Cycle II
- le Cycle III amateur, continué, CEPI.

Les cycles sont conçus pour permettre à chaque élève d'adapter sa progression.

### *Le cycle I*

Conçu comme un tout cohérent, ce cycle est celui des apprentissages fondamentaux. Il permet à l'enfant de vivre une première expérience musicale à travers le chant choral, l'acquisition d'une technique instrumentale et la découverte d'une pratique d'ensemble qu'il pourra développer à partir de la troisième année.

Les cours durent d' 1h30 à 3h par semaine : pratique collective, formation musicale, instrument.

CURSUS			EVALUATIONS INTRA-CYCLE DU CYCLE 1		
Disciplines	Niveau	Temps de cours/semaine	Mode	Contenu	Composition du jury
<b>Dominante instrumentale</b>	C1 1 <sup>ère</sup> année C1 2 <sup>ème</sup> année C1 3 <sup>ème</sup> année C1 4 <sup>ème</sup> année	30 mn en individuel  1 h 30 en pédagogie de groupe	Devant jury contrôles continus trimestriels	Vérification des acquisitions sur support libre (œuvres, extraits d'œuvres, gammes...)	2 enseignants de département L'enseignant de la classe
<b>Formation et culture musicale</b>	C1 1 <sup>ère</sup> année C1 2 <sup>ème</sup> année C1 3 <sup>ème</sup> année C1 4 <sup>ème</sup> année	1h00 à 1 h 30		Acquisitions sur : -lecture ; -rythme; -écoute et chant ; -théorie et analyse.	
<b>Formation musicale Musiques populaires, jazz et musique amplifiée</b>	C1 1 <sup>ère</sup> année C1 2 <sup>ème</sup> année C1 3 <sup>ème</sup> année C1 4 <sup>ème</sup> année	1h00 à 1 h 30  A partir du C1 3 : Pratiques collectives au choix et obligatoires.			
<b>Pratiques collectives</b>	C1 1 <sup>ère</sup> année C1 2 <sup>ème</sup> année C1 3 <sup>ème</sup> année C1 4 <sup>ème</sup> année	C1 1 et 2 : Chorale : 45mn obligatoire Ateliers d'initiation rythmique : 2 h obligatoire  A partir Cycle I 3 : Pratiques collectives au choix et obligatoires : Ensembles instrumentaux : 2h Chorale : 2h sections rythmiques : 2h  Classe d'Improvisation (à partir 4 <sup>ème</sup> année): 1h		Assiduité Participation Exécution auditions et concerts	

**EVALUATIONS CHANGEMENT DE CYCLE DU CYCLE 1**

Disciplines	Modes d'évaluation	Contenus de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du Jury
<b>UV. de Formation et culture musicale</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Obtention des : - UV. lecture ; - UV. rythme; - UV. écoute et chant ; -UV.théorie et analyse.	Félicitations Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Le Directeur ou son Représentant ; 1 Professeur de la discipline 1 Professeur de département 1 Professeur de la discipline, extérieur
<b>UV de Formation musicale Musiques populaires, jazz et musique amplifiée</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Obtention des : - UV. lecture ; - UV. rythme; - UV. écoute ; -UV.théorie, harmonie et analyse jazz.	Félicitations Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Le Directeur ou son Représentant ; 1 Professeur de la discipline 1 Professeur de département 1 Professeur de la discipline, extérieur
<b>UV de Dominante instrumentale et déchiffrage</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	-1 œuvre à travailler en 6 semaines ; -1 morceau afro-caribéen libre ; - 1 morceau libre	Félicitations Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Le Directeur ou son Représentant ; 1 Professeur de la discipline 1 Professeur de département 1 Professeur de la discipline, extérieur
<b>UV de Pratiques Collectives</b>	Auditions Concerts	Assiduité Participation		
<b>UV d'Ateliers de musiques populaires, jazz et musique amplifiée</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Auditions Concerts		

**Le Cycle II**

C'est le cycle d'approfondissement des connaissances : il prolonge les acquis du 1er cycle en permettant à l'élève d'accroître son acquis et ses savoir-faire, de développer ses aptitudes artistiques, d'acquérir une certaine autonomie et d'exprimer et faire valoir ses choix durant sa pratique.

Formation : environ 3h à 4h hebdomadaires : pratique collective, formation musicale et instrument.

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent **le brevet du second cycle**.

L'orientation vers le cycle amateur (CEM) ou le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) s'effectue après une première année probatoire en fonction du projet de l'élève et de l'avis de l'équipe pédagogique.

Dès lors, trois types d'orientation peuvent alors être envisagés :

- le 3<sup>ème</sup> cycle de formation continuée.
- le 3<sup>e</sup> cycle amateur ouvert aux titulaires du brevet du 2<sup>e</sup> cycle à la fin duquel est délivré le certificat d'études musicales (CEM),
- le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) ouvert sur concours aux titulaires du brevet de 2<sup>e</sup> cycle et conclu par le Diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP).

<b>CURSUS INSTRUMENTAL DU CYCLE 2</b>			
Disciplines	Niveau	Durée du cycle	Temps de cours/semaine
<b>Dominante instrumentale</b>	C2 1 <sup>ère</sup> année C2 2 <sup>ème</sup> année C2 3 <sup>ème</sup> année C2 4 <sup>ème</sup> année	04 ans + 1 ou - 1	45 mn en cours individuel
<b>Formation et culture musicale</b>	11 ans -12 ans  C2 1 <sup>ère</sup> année C2 2 <sup>ème</sup> année C2 3 <sup>ème</sup> année C2 4 <sup>ème</sup> année	04 ans + 1 ou - 1	C2 1, 2 et 3: 01h30 C2 4 : 1 h 45
<b>Formation musicale Musiques populaires, jazz et musique amplifiée</b>	Niveau 1 (N1) Niveau 2 (N2) Niveau 3 (N3) Niveau 4 (N4)	04 ans + 1 ou - 1	Niveaux 1, 2 ,3 et 4: 1h45
<b>Pratiques collectives</b>	Jazz : Niveau 1 (N1) Niveau 2 (N2) Niveau 3 (N3) Niveau 4(N4)  Niveau 4 (N4)	04 ans + 1 ou - 1	Obligatoire pour tout le cycle Chorale : 45 mn Ensembles instrumentaux, Ateliers : 02 h Improvisation : 1 h

## EVALUATIONS INTRA-CYCLES DU CYCLE 2

Disciplines	Modes d'évaluation	Contenus de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du Jury
<b>Dominante instrumentale</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Vérification des acquisitions sur support libre (œuvres, extraits d'œuvres, gammes...)	Félicitations Très bien Bien Assez bien Insuffisant	- 02 enseignants de département - L'enseignant de la classe
<b>Formation et culture musicale</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Acquisitions sur : -lecture ; -rythme; -écoute et chant ; -théorie et analyse.		
<b>Formation musicale Musiques populaires, jazz et musique amplifiée</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Acquisitions sur : -lecture ; -rythme; -écoute ; -théorie, harmonie et analyse jazz.		
<b>Pratiques collectives</b>	Contrôles Devant jury Contrôles Continus trimestriels continus	Assiduité Participation Exécution publique auditions, concerts		

<b>EVALUATIONS CHANGEMENT DE CYCLES DU CYCLE 2</b>				
<b>Disciplines</b>	<b>Modes d'évaluation</b>	<b>Contenus de l'évaluation</b>	<b>Barème ou mention</b>	<b>Composition du Jury</b>
<b>UV de Dominante instrumentale et déchiffrage</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	- 01 œuvre à travailler en 06 semaines ; - 01 morceau afro-caribéen libre ; - 01 morceau libre	Félicitations Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Le Directeur ou son Représentant ; 1 Professeur de la discipline 1 Professeur de département 1 Professeur de la discipline, extérieur
<b>UV. de Formation et culture musicale</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Obtention des : - UV. lecture ; - UV. rythme; - UV. écoute et chant ; -UV.théorie, analyse et culture musicale.		
<b>UV de Formation musicale Musiques populaires, jazz et musique amplifiée</b>	Devant jury Contrôles Continus	Obtention des : - UV. lecture ; - UV. rythme; - UV. écoute et interprétation d'oeuvres de jazz ; -UV.théorie, analyse auditive de standards de jazz.		
<b>UV de Pratiques Collectives</b>	Auditions Concerts Devant jury Contrôles Continus	Assiduité Participation Exécution d'auditions et de concerts ;improvisation		

### *Le Cycle III*

Le 3ème cycle est celui de l'affirmation des aptitudes artistiques et techniques. Constituant la fin du parcours, sa finalité est pour l'élève, d'aboutir à une pratique autonome et épanouie.

Trois options sont possibles :

#### **1. La formation continuée**

Cette orientation s'adresse aux élèves qui ne souhaitent pas suivre un cycle complet, à ceux qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier.

Les contenus de ce cycle consistent en :

- L'Approfondissement de connaissances et/ou de pratique pour les Cultures musicales et/ou pratiques du conservatoire ;
- Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur ;
- Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques du conservatoire, ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratique en amateur ;
- Durée en fonction du contrat et du projet ;
- Évaluation continue du « parcours sur contrat personnalisé »
- Attestation validant les enseignements suivis dans le « parcours sur contrat personnalisé »

## 2. la formation « Pratique amateur »

Organisation

Durée du cycle entre 2 et 4 ans

Durée hebdomadaire des cours entre 3h et 6h dont 1 heure d'enseignement à caractère individuel

Passerelles possibles avec le cycle d'enseignement professionnel initial

Le cycle est conclu par le **Certificat d'Études Musicales (CEM)**

Pour cela il est nécessaire que le candidat ait obtenu l'ensemble des UV obligatoires en fin de cycle.

Disciplines	Temps de cours/semaine	Période	Contenus
Formation et culture musicale	2h	Sur la durée du cycle	1 minimum d'environ 300h sur la durée du cycle
Formation musicale Musiques populaires, jazz et musique amplifiée	2h	Sur la durée du cycle	-Écoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique En fonction des compétences nécessaires à l'exercice des pratiques amateurs -Pratiques liées au projet, réalisations transversales, relations avec la pratique amateur
Dominante instrumentale	1h	Sur la durée du cycle	-Masters-class -Arrangements
Pratiques collectives	2h	Sur la durée du cycle	
MAO	1h	Sur la durée du cycle	-Saisie de partitions (instruments, orchestre) - Vitesse de saisie -Gestion du MIDI... -Transferts, exportation de fichiers...

### EVALUATIONS INTRA-CYCLES DU CYCLE 3 FORMATION A LA PRATIQUE AMATEUR

Disciplines	Modes d'évaluation	Contenus de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du Jury
<b>Dominante instrumentale</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Epreuve instrumentale		
<b>Formation et culture musicale</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Acquisitions sur : -Lecture -Notions d'écriture -Ecoute -Histoire de la musique	Félicitations Très bien Bien Assez bien Insuffisant	2 enseignants de département L'enseignant de la classe
<b>Formation musicale Musiques populaires, jazz et musique amplifiée</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels	Epreuves écrites Epreuves orales		
<b>Pratiques collectives</b>	Contrôles continus	Assiduité Participation Improvisation Exécution publique		
<b>Module MAO</b>	Contrôle continu	Réalisation d'un document	Félicitations Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Sans objet



### EVALUATIONS DE FIN DU CYCLE 3 FORMATION A LA PRATIQUE AMATEUR

Disciplines	Modes d'évaluation	Contenus de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du Jury
<b>UV. de Dominante instrumentale</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels  Etre obligatoirement en 2ème du cycle	Epreuve instrumentale: -1 oeuvre à travailler en 6 semaines -2 morceaux afro caribéens libres -2 morceaux libres	Félicitations Très bien Bien Assez bien Insuffisant	-Le Directeur ou son représentant -1 professeur de la discipline -1 professeur de département -1 professeur de la discipline extérieur à l'école
<b>UV. de Formation et culture musicale</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels  Etre obligatoirement en 2ème du cycle	-Epreuves orales écrites et théoriques -Histoire de la musique -Ecriture		
<b>UV. de Formation musicale Musiques populaires, jazz et musiques amplifiées</b>	Devant jury Contrôles Continus trimestriels  Etre obligatoirement en 3ème du cycle	-Epreuves orales écrites et théoriques -Harmonie jazz -Histoire du jazz et des musiques afro caribéenne		
<b>UV. de Pratiques collectives</b>	Contrôle continu	-Assiduité -Participation lors des Auditions et Concerts -Improvisation -Exécution publique		
<b>Module MAO</b>	Contrôle continu	Réalisation d'un document		

### 3. le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)

Ce cursus est ouvert sur examen aux titulaires du brevet d'études musicales. Ce cycle s'étale sur une durée de 2 à 4 ans soit un volume global de 750 heures dont 1 heure hebdomadaire au minimum est consacrée à l'enseignement à caractère individuel.

Objectifs	Contenus	Organisation	Evaluation
Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur	Pratique soutenue dans une dominante Modules de pratiques collectives et de culture Projet personnel Ensemble cohérent et structuré compatible avec le suivi d'études générales	Examen d'entrée Durée des études : entre 2 et 4 ans Volume global de 750 heures dont 1 heure minimum d'enseignement à caractère individuel Parcours de formation personnalisé Possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante	- Évaluation continue, dossier de l'élève - Examen terminal organisé à l'échelon régional. - Cycle conclu par le diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) - Le cycle est conclu par le <b>Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP)</b>

## • DANSE

### LE CURSUS DANSE

La danse au Conservatoire a pour objectif :

- de donner de solides bases techniques et artistiques dans le domaine de la danse
- de développer le potentiel créatif et la sensibilité musicale
- de conduire à l'acquisition par les élèves d'une autonomie progressive
- d'apporter des connaissances de base en culture chorégraphique, histoire de la danse, anatomie et analyse fonctionnelle du mouvement dansé
- de favoriser l'épanouissement artistique dans le cadre de projets de diffusion, spectacles, travail d'ensemble, master class, échanges, etc.

Une année de découverte d'éveil (4/5 ans) ou d'initiation (6/7 ans) est proposée aux enfants.

#### *Le cursus*

L'apprentissage au Conservatoire se déroule en trois cycles d'apprentissage, à partir de 8 ans.

**Le premier cycle** constitue une période au cours de laquelle le jeune danseur va acquérir ses premiers éléments techniques en affinant sa perception du corps et en développant une expression artistique. Ce temps d'études permet la découverte d'oeuvres chorégraphiques qui permettra à l'élève de poser ses premiers repères culturels.

**Le deuxième cycle** constitue un approfondissement des acquis du premier cycle. Au-delà d'une expression artistique, ce temps d'études doit permettre à l'élève de prendre conscience du langage artistique que constitue la danse. Au-delà des premiers repères culturels acquis lors du 1er cycle, l'élève se familiarise avec les oeuvres du répertoire et se forge une culture chorégraphique. Le 2e cycle vise également à développer une certaine endurance à travers un entraînement progressif et régulier. Le 2e cycle est le temps de la maturité et du recul : une pratique aiguisée et consciente doit lui permettre de s'auto évaluer.

**Le troisième cycle** se situe dans la perspective d'une future pratique de la danse en amateur. Il vise quatre objectifs principaux :

- la capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur.
- L'autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- La capacité à analyser des oeuvres chorégraphiques
- Un développement relatif de l'endurance et une première approche de la virtuosité

Le **Certificat d'Études Chorégraphique (CEC)** est le regroupement du certificat de danse (dominante) et d'une unité de valeur au choix dans la liste des modules complémentaires (B).

Les certificats des modules complémentaires sont délivrés sur la base du contrôle continu et de l'assiduité.

Les étudiants qui souhaitent éventuellement s'orienter vers un parcours professionnel peuvent choisir de présenter un concours d'entrée en **Cycle Spécialisé** dans un Conservatoire à Rayonnement Départemental ou Régional. Ce cycle s'adresse aux élèves ayant une motivation et des aptitudes particulières pour la danse : il s'agit d'amateurs de haut niveau qui peuvent envisager une orientation professionnelle. Il est sanctionné par le **Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC)**.

### Hors cursus

Une « **Section adultes** » a été ouverte pour les adultes âgés entre 18 et 60 ans, pour permettre une sensibilisation à la danse classique, modern jazz et hip hop.

Cours de technique, mise en forme, barre au sol, assouplissement et travail chorégraphique sont les contenus enseignés.

En danse classique un cours normal est dispensé.

Une restitution publique est présentée chaque année en modern jazz et hip hop.

## La section spéciale danse année 2011/2012

### 1/ Présentation de La Section Spéciale Danse (SSD)

Objectif : une formation solide indispensable pour envisager une carrière dans le milieu de la danse. Perfectionnement technique et artistique donnant la possibilité de s'orienter vers : l'E.A.T. puis le Diplôme d'État de professeur de danse, une carrière de danseur professionnel

#### La SSD

- S'adresse aux élèves âgés de 14 ans et plus (fin de collège, lycéens, et étudiants).
- A pour objet de développer un projet artistique personnel tout en permettant à l'élève de s'intégrer au projet du groupe SSD pour une durée maximale de 4 ans.
- Sollicite les élèves à travers des stages pendant week-end et vacances scolaires, des ateliers d'écritures chorégraphiques le samedi, des rencontres avec des chorégraphes et professionnels de la danse week-end et vacances scolaires, des cours réguliers en fin de journée et le mercredi après midi en danse classique, jazz, Hip-Hop, et Traditionnelle, des préparations à l'EAT et certains concours.

- sollicite les élèves pour des productions à Cayenne et se environs, en communes, des rencontres avec les élèves susceptibles de pratiquer la danse.
- Associe un enseignement public de qualité et de solides bases, avec un suivi médical.
- Cherche sans cesse à assurer l'épanouissement intellectuel, physique et artistique des élèves.
- Permet aux élèves motivés d'envisager une future orientation professionnelle dans le domaine de la danse (scène ou professorat)
- Développe l'autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Développe l'endurance et la virtuosité

## 2/ Fonctionnement

### Discipline dominante

Une discipline dominante (danse classique, danse jazz, danse hip-hop, danse traditionnelle) à raison de 2 à 3 cours par semaine.

### Discipline mineure

Chaque discipline mineure 1 fois par semaine. Un cours de 1h00 à 1h15

### Ateliers d'écriture chorégraphique

Les élèves se retrouvent une fois par semaine autour d'un projet commun (Atelier d'écriture Chorégraphique)

### L'audition :

Sous la forme d'un cours de danse. Les élèves participent à toutes les disciplines. L'équipe pédagogique sélectionne les danseurs. 20 élèves maximum.

L'audition est prévue le samedi 11 juin 2011. Les élèves doivent suivre tous les cours pour la sélection. **14h-15h** : Danse classique, **15h-16h** : Danse jazz, **16h-17h** : Danse traditionnelle, **17h-18h** : Danse Hip-Hop.

**Evaluations** : Trois périodes sont définies : Décembre, Mars, Mai.

Les critères d'évaluations sont définis en fonction des objectifs des professeurs (voir exemples de fiches de Frédérique EDWIGE).

### Disciplines majeures :

Sous la forme d'un cours, ou présentation de variation imposée et libre.

### Disciplines mineures :

Sous la forme d'un cours avec une partie improvisée

**Livret**

Un livret sera mis en place (demander un classeur à chaque élève avec des intercalaires)

**Projection film**

Une fois par mois par exemple la projection d'un film, documentaire, ballet...

**3/ Planning 2011/2012**

<b>Discipline Dominante (majeure)</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
<b>Danse Classique</b>	Classique 18h00-20h00	Jazz 19h00-20h15	Classique 16h30 à 18h30	Danse Traditionnelle 18h00 à 19h30	Classique 18h00-20h00	Ecriture Chorégraphique 14h30-16h30
			Hip-Hop 19h00-20h30			
<b>Danse Jazz</b>	Classique 20h00-21h15	Jazz 20h15-21h45	Jazz 17h00-19h00	Danse Traditionnelle 18h00 à 19h30	Jazz 19h00-20h30	Ecriture Chorégraphique 14h30-16h30
			Hip-Hop 19h00-20h30			
<b>Danse Hip-Hop</b>	Classique 20h00-21h15	Jazz 19h00-20h15	Hip-Hop 15h30-17h00	Danse Traditionnelle 18h00 à 19h30		Ecriture Chorégraphique 14h30-16h30
						Hip-Hop 17h30-19h30
<b>Danse Traditionnelle</b>	Danse Traditionnelle 18h30-20h00	Jazz 19h00-20h15	Hip-Hop 19h00-20h30		Danse Traditionnelle 19h00 à 20h30	Ecriture Chorégraphique 14h30-16h30
	Classique 20h00-21h15					

## 4/ Règlement

Le règlement respecte celui de l'ENMD (présence, évaluation, démonstration..).

### La tenue

#### Danse classique :

- Filles : Justaucorps noir, collant clair, demi-pointes claires
- Garçons : maillot de corps blanc, pantalon de danse foncé, demi-pointes ou paires de chaussettes

#### Danse jazz

- Filles : Justaucorps noir, collant clair, shorty noir , bottines de jazz
- Garçons : Garçons : maillot de corps blanc, pantalon de danse foncé, demi-pointes ou paires de chaussettes

#### Danse traditionnelle :

- filles : kanmza 1.40m\*1m, bas de survêtement ou jogging, legging, cycliste, Ballerine
- garçons : bas de survêtement ou jogging, shaolin.

#### Danse Hip-Hop :

- Filles : pantalon jogging couleur foncée, legging (long), tee-shirt ou dos nageur couleur bleu turquoise, baskets légères adaptés pour le cours de danse, genouillères.
- Garçons : pantalon jogging ou bermuda long en coton, baskets légères adaptés à la salle de danse, genouillères,

### Présence

L'élève doit être présent à tous les cours de danse. Un nombre d'absences non justifiées peut amener une exclusion définitive.

Règlement interne professeur ou charte de respect.

- le professeur doit respecter le fait que l'élève qui n'est pas inscrit dans la discipline majeure doit être présent uniquement lors des manifestations avec les ateliers chorégraphiques.
- Les cours supplémentaires ne restent que des cours et pas un lieu de création pour les manifestations.

- Dans la mise en place des ateliers chorégraphiques il est important que les projets choisis en début d'année soit l'objet d'une réunion et aient l'aval de l'ensemble de l'équipe pédagogique
- L'atelier chorégraphique :

On choisit un chorégraphe pour 1 année ou 2 années maximum, Il peut revenir au bout de 4 ans.

Le travail en atelier se fait en binôme qui tourne. Les rotations peuvent se faire chaque année. Les binômes, comme pour le choix du chorégraphe ne peuvent aller au-delà de 2 années. Tout projet doit être adopté à l'unanimité par l'équipe pédagogique.

- les évaluations doivent se faire avec toute l'équipe pédagogique
- il est important de respecter le calendrier mis en place en début d'année (évaluation, travail en atelier...)



## Tableau du cursus général DANSE

NIVEAU ET AGE	Temps Heb.	DUREE	DISCIPLINES POSSIBLES		
EVEIL 4 ans et 5 ans	1h	2 ans	EVEIL A LA DANSE		
INITIATION ENFANTS de 6 ans et 7 ans	1h	2 ans	INITIATION A LA DANSE		
Cycle 1 (à partir de l'âge de 8 ans)	2h 30	3 ans à 5 ans	Discipline chorégraphique principale Danse classique	Discipline chorégraphique principale Modern' jazz	Discipline chorégraphique principale Danse HIP HOP
	1h 30		Discipline chorégraphique complémentaire associée Facultative (danse traditionnelle, danse jazz, danse hip-hop, danse classique)		
Cycle 2 (à partir de l'âge de 11 ans)	2h à 5h	3 ans à 5 ans	Discipline chorégraphique principale Danse classique	Discipline chorégraphique Principale Modern-jazz	Discipline chorégraphique principale Danse HIP HOP
	1h30/s		Discipline chorégraphique complémentaire associée Facultative (danse traditionnelle, danse jazz, danse hip-hop, danse classique)		
Cycle 3 (à partir de l'âge de 14 ans), hip hop)	6 h	3 ans à 5 ans	Discipline chorégraphique principale Danse classique	Discipline chorégraphique principale Danse jazz	Discipline chorégraphique principale Danse contemporaine
	1h 30		Discipline chorégraphique complémentaire associée facultative (danse traditionnelle, danse jazz, danse hip-hop, danse classique)		

## Les évaluations

Les intra-cycles se font devant professeur.

<b>Inter-cycles</b>	<b>Fin de cycle</b>
<p>Jury :</p> <p>2 professeurs invités et le professeur de la discipline concernée.</p>	<p>Jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 professeurs dont un CA (pour le classique et le jazz) et le directeur.</li> <li>- 2 professeurs dont un spécialiste pour la danse traditionnelle et danse Hip-Hop et le directeur</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- un cours</li> <li>- variation imposée</li> <li>- variation libre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un cours</li> <li>- Variation imposée</li> <li>- Variation libre</li> </ul>

## • THÉÂTRE

Niveau	Temps heb	Durée	Discipline	Evaluation
Eveil 1 (7-9 ans)	1 à 2h/s	3 ans	-Pratique collective -Jeu d'improvisations-Travaux plastiques	
Eveil 2 (10-11 ans)	2 à 3h/s	2 ans	-Pratique collective- jeu d'improvisations- Abords de textes dramatiques	
Initiation (12-14 ans)	4 à 6h/s	3ans	-Pratique collective- Mise en enjeux de la parole individuelle- Abords de textes dramatiques (théâtre jeune public).	Evaluation continue

### Le cursus Théâtre

Le cursus d'enseignement initial du théâtre, comporte trois cycles à l'issus desquels l'élève doit pouvoir choisir de poursuivre sa formation avec le CEPI (cycle d'Enseignement Professionnel Initial) ou dans une école supérieure.

Pour l'instant l'école propose aux élèves d'atteindre un niveau d'étude de deuxième cycle, incluant l'obtention d'un C.E.T (Certificat d'Études Théâtrales).

#### *Le 1er cycle*

Cycle « de détermination », le 1<sup>er</sup> cycle permet à l'élève d'affiner ses orientations artistiques dans la discipline et de se conforter dans le choix de la pratique. L'élève y acquiert une méthode et développe sa relation aux partenaires de jeu sur le plateau.

#### Examen de cycle

Il est composé de 2 unités de valeur à valider (UV)

- 1) Une UV « Maîtrise du jeu avec un partenaire » : de 1h à 2h /
  - 2) Une UV « Mise en enjeu de la parole individuelle (conte) » : de 1h à 2h / semaine
- Début du cycle : Le jeu dans un collectif. Lecture individualisée.
  - Milieu du cycle : abord d'un texte d'auteur
  - Fin du cycle : Création d'une petite forme collective.

## Le 2<sup>ème</sup> Cycle

Dans ce cycle, l'élève développe son apprentissage du « corps théâtral » (voix, poétique du geste, mouvement chœur).

Il acquiert une culture générale du spectacle vivant et des arts. En fin de cycle une commande est faite aux élèves. Ils devront créer une petite forme (collective ou individuelle) de 30 mnts. sur laquelle ils seront jugés lors de leur examen de passage.

### Examen de cycle

Le 2<sup>ème</sup> cycle est composé de 3 unités de valeur à valider (UV)

- 1) Une UV « Maitrise du corps et de la voix (parlé chanté, poétique) » : de 1h30 à 2h / semaine
- 2) Une UV « Improvisation et pratique du jeu (collectif) » : de 2h / semaine
- 3) Une UV « Maitrise du répertoire théâtral » : de 1h30 à 2h / semaine

### Tableau du cycle 1 et 2

Cycles	Objectifs	Contenus	Durée	Evaluation
1er Cycle	-Construire une méthode -Identifier et choisir une discipline -Acquérir les bases des exigences du corps théâtral (voix, corps, regard, écoute, adresse à l'autre)	-Pratique collective de la discipline -Pratique collective de Formation musicale	1 an. 4 à 6h/s	Contrôle continu
2 <sup>ème</sup> Cycle	-Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale -Acquérir les bases des exigences du jeu théâtral -Acquérir les bases d'une culture théâtrale	-Pratique collective de la discipline -Pratique collective de - Formation musicale -Pratique du chant (individuel ou collectif)	1 à 2 ans 6 à 8 h/s	-Évaluation continue. -Examen de fin de cycle

## **Ateliers (Hors cursus)**

L'apprentissage théâtral requiert un corps et un esprit formés. Cependant il convient d'accompagner le jeune public désireux de pratiquer la discipline dès le plus jeune âge.

Cela permet de mieux préparer les élèves à recevoir l'exigence de l'enseignement du cursus de formation initial théâtre.

Les ateliers sont ouverts aux jeunes enfants à partir de 7ans et jusqu'à 14 ans, et sont répartis de la manière suivante :

-Cours d'Eveil 1 et 2 (de 7 à 11ans)

-Cours d'Initiation (de 12 à 14 ans)

Les élèves y reçoivent un enseignement ludique et spécialisé, destiné à leur faire découvrir les spécificités de la discipline ainsi que le plaisir du jeu.